



DEMANDE D'AUTORISATION

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ET

STATIONNEMENT NÉCESSITANT LA NEUTRALISATION DE LA CIRCULATION OU DU TROTTOIR

Toute demande doit impérativement être adressée (datée et signée) au minimum 10 jours ouvrés avant la date de début d'occupation souhaitée, par mail à services.techniques@mairie-saint-claude.fr ou par courrier : Services Techniques, n°28 rue Saint-Blaise 39200 SAINT-CLAUDE.

Cette demande ne vaut pas accord, seul l'arrêté municipal a valeur d'autorisation.

Un avis des sommes à payer vous sera envoyé suite au traitement de votre demande. L'arrêté municipal sera rédigé après le paiement de la redevance d'occupation du domaine public.

1. LE PÉTITIONNAIRE

<u>Pour les particuliers :</u> Nom : Prénoms :	<u>Pour les entreprises :</u> Raison sociale : Nom : Prénom : N° SIRET :
Adresse actuelle (si différente de l'adresse de facturation) :	
Adresse de facturation :	
Code postale : Ville :	
Téléphone :	
Mail :@..... (à préciser pour simplifier les échanges)	

2. OBJET DE LA DEMANDE

TRAVAUX

A. LOCALISATION, DURÉE ET NATURE DE L'OCCUPATION :
(préciser le type de travaux : rénovation de façade, couverture etc.)
Adresse :
Nature de l'occupation (type de travaux) :
Date de début : Date de fin :
Horaires : de h à h
Nombre de jours :

B. MATERIEL UTILISÉ

ÉCHAFAUDAGE : Longueur : Largeur :
 PALISSADE : Longueur : Largeur :
 BENNE : Longueur : Largeur :

Veuillez indiquer la largeur et la longueur pour le calcul de la superficie (emprise au sol).

C. STATIONNEMENT

Stationnement de véhicule(s) :

OUI

NON

Si, OUI :

Nombre de places demandées :

Type de véhicule(s) utilisé(s) : Longueur : Largeur :

Nombre :

Immatriculation(s) :

DÉMÉNAGEMENT

LIVRAISON

AUTRE, précisez :

Stationnement hors zone matérialisée au sol : chaussée et trottoir

Adresse :

Date de début : Date de fin :

Horaires : de h à h

Nombre de jours :

Type de véhicule(s) utilisé(s) : Longueur : Largeur :

Nombre :

Immatriculation :

3. INCIDENCE SUR LA CIRCULATION

Barrage de rue

Chaussée rétrécie /stationnement avec empiètement sur trottoir

Déviation des piétons

4. ENGAGEMENT DU PÉTITIONNAIRE

Je soussigné(e), auteur(e) de la demande, certifie exacts les renseignements contenus dans la demande et m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée, à ne pas débiter les travaux avant de l'avoir obtenue, à m'acquitter de la redevance d'occupation du domaine public correspondante, suivant la tarification figurant dans le tableau en annexe 1.

Date de la demande :

Signature du demandeur :

En cas de fin d'occupation avant terme ou de prolongation, merci d'envoyer une demande écrite par mail à services.techniques@mairie-saint-claude.fr ou par courrier à Services Techniques, n°28 rue Saint Blaise 39200 SAINT-CLAUDE.

ANNEXE 1

ÉLÉMENTS DE FACTURATION À COMPTER DU 01/01/2020 (délibération n°55/14 du 12/12/2019)	TARIFS
DROITS FIXES D'AUTORISATION (7i/7) (perçus une fois dès le premier jour d'occupation) : Installation de grue mobile, échafaudage, benne, palissade, bungalow, véhicule : > sans ancrage au sol : Avec réduction ou fermeture de la chaussée - et/ou neutralisation de trottoir - et/ou sur des emplacements de stationnement gratuits ou payants > avec ancrage au sol :	10,00 € 15,00 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
1^{ère} catégorie le m² par jour : Rue du Pré, Rue du Marché, Boulevard de la République, Avenue de Belfort, Rue de la Poyat, Rue Antide Janvier, Rue Mercière, Place de la Halle et de l'Abbaye, Rue de la Sous-Préfecture, Rue Gambetta, Place Denfert-Rochereau, Place Voltaire. Rue du Collège, Rue Voltaire, Rue et Place Christin, Rue Lacuzon, Rue Lamartine, Rue Victor Hugo, Montée Saint-Romain, Rue du Lieutenant Froidurot, Montée de la Cueille, Rue Auguste Lançon, Rue Rosset.	1,50 € + droits fixes
2^e catégorie le m² par jour : Le reste du territoire communal non compris dans la catégorie ci-dessus	1,00 € + droits fixes
Travaux sur édifices communaux	Exonération
Travaux sur autres édifices publics ou édifices concourant à la satisfaction d'un intérêt général	Réduction des droits de place de 75 %
Travaux sur les réseaux communaux d'éclairage public, de l'eau potable, de l'assainissement, des eaux pluviales	Exonération
Travaux pour le compte de la Commune : rénovation de chaussées, trottoirs, places et parkings publics	Exonération

Un avis des sommes à payer pour l'occupation du domaine public vous sera transmis après traitement de votre demande.

Paiement à effectuer par chèque (ordre : du Trésor Public) ou en espèces auprès de la régisseuse de recettes au sein des Services Techniques municipaux, n°28 rue Saint-Blaise 39200 SAINT-CLAUDE.